

SCOLARISER SES ENFANTS

EN NOUVELLE-CALÉDONIE

✪ ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

Les inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires publiques sont de la compétence des Provinces. Elles sont traitées par les directeurs d'école. Le principe est l'inscription dans l'école du quartier de résidence, que les parents doivent contacter.

Pour se renseigner sur la carte scolaire et les modalités d'inscription dans l'école du secteur de domiciliation, contacter d'abord la direction de l'enseignement de la province de résidence.

PIÈCES À FOURNIR

- Photocopie du livret de famille,
- justificatif de résidence,
- copie de la couverture sociale en cours,
- certificat médical de l'enfant,
- certificat de radiation de l'école quittée,
- dossier complet de l'élève fourni par le directeur de l'école quittée, avec décision du conseil de cycle.

L'ENSEIGNEMENT : UNE COMPÉTENCE LOCALE GARANTIE PAR L'ÉTAT

La Nouvelle-Calédonie organise au fil des années son autonomie sur la base de l'accord de Nouméa, texte fondateur de 1998 qui prévoit le transfert progressif des compétences. Concernant l'enseignement, maternelle et élémentaire sont de compétence locale depuis dix ans. Le principe du transfert du secondaire vient d'être voté. Il sera effectif au 1^{er} janvier 2012. Important : programmes et diplômes restent de la compétence de l'État, garants de la valeur nationale de l'enseignement et des diplômes.

CALENDRIER SCOLAIRE

En Nouvelle-Calédonie, l'année scolaire débute en février et s'achève en décembre.

Rentrée des classes : mi-février

Vacances de mi-trimestre :

1 semaine en avril

Vacances de fin du 1^{er} trimestre :

15 jours fin mai-début juin

Vacances de mi-trimestre :

1 semaine fin juillet

Vacances de fin du 2^e trimestre :

15 jours en septembre

Vacances de mi-trimestre :

1 semaine fin octobre-début novembre

Vacances d'été : mi-décembre



SERVICES À CONTACTER

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie : www.denc.gouv.nc

• Province Sud :

Direction de l'enseignement de la Province Sud (DENS) :
dens@province-sud.nc

La carte et l'annuaire des écoles de la Province Sud sont accessibles sur le site de la province : www.province-sud.nc

• Province Nord :

Direction de l'enseignement, de la formation, de l'insertion et de la jeunesse (DEFIJ) : defi@province-nord.nc
Site de la Province Nord :
www.province-nord.nc

• Province des Iles Loyauté :

www.province-iles.nc

PROGRAMMES ADAPTÉS

Langues et culture kanak dans les écoles maternelles (enseignement facultatif), histoire et géographie locales dans le primaire et le secondaire : l'enseignement est adapté pour tenir compte des réalités régionales. Ces apports sont intégrés dans la structure des programmes métropolitains partiellement allégés, dans le respect de la qualité des méthodes et des connaissances transmises à l'échelle nationale.

⊗ COLLÈGES ET LYCÉES

L'enseignement secondaire est de la compétence du vice-rectorat. Il vous faudra prendre contact avec la cellule vie scolaire de celui-ci pour inscrire votre enfant en collège ou lycée.

PIÈCES À FOURNIR

- Demande d'inscription,
- bulletins de l'année en cours,
- décision d'orientation de l'établissement d'origine ou avis du chef d'établissement sur le niveau d'inscription préconisé,
- exeat (certificat de radiation) délivré par l'établissement d'origine,
- justification du domicile en Nouvelle-Calédonie ou déclaration sur l'honneur,
- photocopie du livret de famille,
- une copie du dossier scolaire peut être demandée. L'original du dossier scolaire se transmet d'établissement à établissement.

CONTACTS UTILES

Site du vice-rectorat :

www.ac-noumea.nc/sitev

Cellule vie scolaire du vice-rectorat :
cvs@ac-noumea.nc

Université de la Nouvelle-Calédonie

Vous trouverez les informations et formulaires d'inscription en ligne sur :
www.univ-nc.nc

Enseignement catholique

www.ddec.nc

Enseignement protestant

www.alliance-scolaire.org



maison
nouvelle
calédonie

Maison de
la Nouvelle-Calédonie
4 bis rue de Ventadour
75 001 Paris
01 42 86 70 00
www.mncparis.fr